|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Université de Caen Normandie |  |
| **UFR Santé** |

CONTRAT INDIVIDUEL

DE FORMATION PROFESSIONNELLE

*Formation en présentiel*

Réf qualité : SUFCA/FE.06/C – version du 06/12/2017

Réf : **UFR Santé/2018/RD001/nom du stagiaire à compléter**

**Raison ou dénomination sociale :** Université de Caen Normandie

**Adresse de l’organisme de formation :**

Esplanade de la Paix CS 14032 - 14032 Caen

**Numéro de déclaration d’activité :** 2514 P6000 14 *(Enregistrée auprès de la préfecture de la région Normandie)*

**Numéro SIRET :** 191.414.085.000.16

**Action de formation : Séminaire JL Signoret**

**Année universitaire : 2017/2018**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1. L'Organisme de formation

Université de Caen Normandie

représentée par son Président, **Pierre DENISE**

Pour le compte de/du **:**

UFR Santé

PFRS – Pôle des formations et de recherche en santé

2 rue des Rochambelles

CS 14032

14032 Caen Cedex 5

Gestionnaire de la formation : Alexandra HOUARD (alexandra.houard@unicaen.fr / 02 31 56 60 04)

et

2. Le stagiaire

Nom Prénom

Adresse

courriel / téléphone

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | UFR Santé  PFRS – Pôle des formations et de recherche en santé  2 rue des Rochambelles – CS 14032 – 14032 Caen Cedex 5 |  |

## TERMES DU CONTRAT

ART. 1 OBJET

En exécution du présent contrat, l'université de Caen Normandie, ci-après dénommée UCN, s’engage à organiser l’action de formation intitulée : **Séminaire JL Signoret 2018** dans les conditions fixées par les articles suivants.

ART. 2 NATURE, PROGRAMME ET CARACTÉRISTIQUES DE L’ACTION DE FORMATION

L’action de formation entre dans l’une des catégories des actions prévues à l’article L6313-1 du code du travail.

* Elle a pour objectif :
* À l’issue de la formation: dans le cadre d'un contrat diplômant un diplôme sera délivré au stagiaire ; dans le cadre d'un contrat qualifiant seule une attestation sera délivrée.
* Sa durée est fixée à : **2.5 jours**
* Le programme de l’action de formation figure en annexe du présent contrat.

**ART. 3 ORGANISATION DE L’ACTION DE FORMATION**

L’action de formation aura lieu du **09/04/2018** au **11/04/2018**

à :

Université Caen Normandie

Amphi Pierre DAURE

Esplanade de la Paix

14032 Caen Cedex 5

Les conditions détaillées dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle des connaissances, les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation, l'effectif de l'action de formation figurent en annexe du présent contrat.

ART. 4 NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLE REQUIS POUR SUIVRE LA FORMATION

Afin de suivre au mieux l’action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu’il est nécessaire de posséder, avant l’entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant : niveau licence dans le domaine de la santé, de la psychologie ou des neurosciences

**Art. 5 Obligation du stagiaire**

5-1 : Le stagiaire s’engage à suivre la totalité des enseignements dispensés par l’UCN.

5-2 : Le stagiaire s'engage à signer les feuilles d'émargement et autres attestations et à les transmettre au service de formation continue de la composante d’enseignement selon les conditions définies par chaque composante.

5-3 : Le stagiaire s’engage, en cas d’absence pour raisons de santé ou pour tout autre motif, à prévenir par écrit dans les 48 heures le secrétariat de la composante d’enseignement en adressant les justificatifs correspondants.

5-4 : Le stagiaire s’engage à verser au plus tard avant la fin de la formation l'intégralité de sa participation financière aux frais de formation telle qu’elle est définie à l’article 7 du présent contrat. Les absences, qu’elles soient justifiées ou non, ne pourront ouvrir droit à des réductions tarifaires.

5-5 : Le stagiaire est tenu de signaler par courrier adressé au service de formation continue de la composante d’enseignement tout changement d’adresse ou de situation.

5-6 : Le stagiaire s’engage à informer le service de formation continue de la composante d'enseignement avant le début de la formation de toute démarche de prise en charge de ses frais de formation, pour mise en place d'une subrogation de paiement dès avant le début de la formation.

**ART. 6 Délai de rétractation du stagiaire**

À compter de la date de signature du présent contrat, le signataire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l’organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ART. 7 DISPOSITIONS FINANCIÈRES

**Le prix de l’action de formation est fixé à 400.00 €**

*L’ensemble des montants s’entendent nets de taxe.*

* Après un délai de rétractation mentionné à l’article 6 du présent contrat, le stagiaire effectue le paiement du solde, échelonné au fur et à mesure du déroulement de l’action de formation, selon le calendrier prévisionnel suivant :

Montant pris en charge par **Nom du stagiaire** : **400.00 €**

Le paiement s’effectuera auprès de : Monsieur l’Agent Comptable de l’université de Caen Normandie

RIB : TP Caen TG 10071/14000/00001000230/68

IBAN : FR76 1007 1140 0000 0010 0023 068

BIC : TRPUFRP1

Le premier versement ne peut être supérieur à 30% du prix dû par le stagiaire.

L’organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s’engage à réaliser toutes les actions de formations prévues dans le cadre du présent contrat.

ART. 8 modification du contrat

Toute modification du présent contrat devra être effectuée par voie d’avenant.

ART. 9 Annulation ou interruption de la formation du fait du stagiaire

En cas d’abandon par le stagiaire au-delà du délai de rétractation de 14 jours, prévu à l’article 6, il sera facturé : les heures effectuées selon la règle du prorata temporis.

ART. 10 Annulation ou interruption de la formation du fait de l’Université de Caen Normandie

10-1 : L’UCN pourra être amenée à annuler la session de formation initialement prévue. Dans cette hypothèse, l’UCN s’efforcera de proposer au stagiaire une session de remplacement. Un avenant au présent contrat sera conclu entre les parties.

Dans le cas où la mise en place d’une nouvelle session dans des conditions identiques s’avérerait impossible, le contrat sera résilié. L’UCN remboursera au stagiaire l’intégralité du règlement déjà effectué.

10-2 : En cas d’interruption de la formation par l’UCN, seules les heures de formation réellement effectuées seront dues par le stagiaire. Le stagiaire sera remboursé le cas échéant des sommes indûment perçues.

ART. 11 Responsabilité

11-1 : En l’absence de comportement fautif de sa part, les dommages éventuels que le stagiaire pourrait causer aux tiers, personnels et usagers de l’UCN dans le cadre de l’action de formation prévue par le présent contrat sont pris en charge par l’assurance responsabilité civile souscrite par l’université.

11-2 : Tout dommage causé en dehors des activités prévues par le présent contrat, n’ayant pas de lien direct avec lesdites activités ou résultant d’une faute du stagiaire engagera la responsabilité de ce dernier.

ART. 12 INFORMATIONS RELATIVES AUX STAGIAIRES

Les informations demandées aux stagiaires, sauf avis contraire de leur part, feront l’objet d’un traitement informatique et seront utilisées tout au long de la formation et pour communiquer des informations relatives à la formation. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d’un droit d’accès, de modification et de retrait des données le concernant.

ART. 13 Durée du contrat

Le présent contrat prend effet à la date de début de formation et s'achève à la date de fin de formation et/ou de paiement des sommes dues. Il n'est pas reconductible.

ART. 14 Cas de différenD

Si une contestation ou un différend n’ont pu être réglés à l’amiable (adresse dédiée : reclamations.fc@unicaen.fr), le tribunal administratif de Caen sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Caen le xx/xx/xxxx

|  |  |
| --- | --- |
| Pour le (la) stagiaire, Nom Prénom  Fait à ………………., le xx/xx/xxxx  Signature : | Pierre DENISE, Président de l’université de Caen Normandie  Fait à ………………., le xx/xx/xxxx  Par délégation, le directeur de la composante : |